

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2007**

**Délibération
n° 2007.11.407**

**ORU Ma Campagne
: avenant n° 1 à la
convention de
participation
financière à
l'opération de
réhabilitation de
l'ilot 3 sous maîtrise
d'ouvrage Logélia
Charente (ex OPD
HLM)**

LE VINGT TROIS NOVEMBRE DEUX MILLE SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **16 novembre 2007**

Membres présents :

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Jean-Claude BESSE, Bernard BIRONNEAU, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Guy DUPUIS, François ELIE, Annie FOUGERE, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Didier LOUIS, Jean MARDIKIAN, Gérard MARQUET, Jean-Claude MOGIS, Daniel OPIC, Alain PIAUD

Ont donné pouvoir :

Bernard ALLIAT à Philippe MOTTET, Bernard CONTAMINE à Jean BOUGETTE, Jean-Yves DE PRAT à Jean MARDIKIAN, Louis DESSET à Bernard SAUZE, Jean DUMERGUE à Alain PIAUD, Martine FAURY à Annie FOUGERE, Maurice FOUGERE à Denis DOLIMONT, Jean-Pierre GRAND à Lionel MERONI, Christian RAPNOUIL à Didier LOUIS, Jean-Jacques SYOEN à François ELIE

Excusé(s) :

Michel BRONCY, Philippe BERTHET, Patrick RIFFAUD, Gilles VIGIER

Excusé(s) représenté(s) :

**DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE /
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE -
RENOUVELLEMENT URBAIN**Rapporteur : **Monsieur CHARRIER****ORU MA CAMPAGNE : AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE PARTICIPATION
FINANCIERE A L'OPERATION DE REHABILITATION DE L'ILOT 3 SOUS MAITRISE
D'OUVRAGE LOGELIA CHARENTE (EX OPD HLM)**

Par délibération n° 304 du 29 septembre 2005, la ComAGA a approuvé la maquette financière relative à l'Opération de Rénovation Urbaine (ORU) du Grand Angoulême et a autorisé le Président à signer la convention pluri-annuelle de mise en oeuvre relative à l'ORU du Grand Angoulême.

Par délibération n° 339 du 26 octobre 2006, la ComAGA a approuvé le financement par la ComAGA de l'opération de réhabilitation de l'îlot 3 de Ma Campagne sous maîtrise d'ouvrage Logelia Charente et a autorisé le Président à signer la convention de participation à cette opération.

Le présent avenant a pour objet de prolonger la durée de la convention signée par la ComAGA et Logelia Charente le 15 décembre 2006. En effet, les travaux de réhabilitation ont commencé avec du retard en raison de la modification du stockage des ordures ménagères et du tri dans les bâtiments sur demande de la ComAGA et en raison d'appels d'offres infructueux.

Par conséquent, l'article 7 de la convention relatif aux délais de réalisation et de validité de l'aide est modifié, pour une prolongation des délais jusqu'au 31 décembre 2009.

Vu l'avis favorable de la commission développement solidaire du 24 octobre 2007,

Je vous propose :

D'APPROUVER l'avenant n° 1 à la convention de participation à la réhabilitation des logements de Logelia Charente sur l'îlot 3 de Ma Campagne.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer ledit avenant.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

29 novembre 2007

Affiché le :

29 novembre 2007